



Début de la séance : Le 17 Décembre 2024 (visioconférence)
Membres présents : Stéphane LEROY, Thierry ORESVE, Benoit GANDREUIL, Tony BECQ, Alain PAILLE
Membre absent excusé : Vincent LORIOU, David LORIOU
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Rappel général :

- Les licences 'Dirigeant' nécessitent une validation médicale pour la pratique sportive. En l'absence de cette dernière, le joueur sera considéré comme non qualifié et l'équipe comme incomplète avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Les demandes de modifications doivent être renseignées (indiquer un type de modification) par le club demandeur et validé par le club adverse sous SPID. En cas d'absence de validation et en cas de problème, les assurances ne prendront rien en charge.

Nouvelle organisation CSD :

Sortant : Patrice Guilloteau

Entrant : Benoit Gandreuil – Président CSD

Alain Paillé - membre



Phase 1 / Journée 7 14 et 15 Décembre 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE / NON REMONTEE DES RESULTATS

RAS.

PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D1

Poule 1 | **NIORT TT (8) vs BRETIGNOLLES (2)**

Le joueur GAZEAU Jérôme du club de NIORT TT a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée à la joueuse par la Ligue. Résultats entérinés.

Poule 2 | RAS

D2

Poule 1 | **MAULEON (1) vs RORTHAIS (2)**

LA signature du capitaine du club de Rorthais et JA de la rencontre est une croix. Un courrier de rappel sera envoyé pour rappeler que la feuille de rencontre est un document officiel. Résultats entérinés

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS



Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | **SPEEDY PING (2) vs RORTHAIS (4)**

Le joueur POINT Vincent de l'équipe de Speedy Ping a joué en départemental 3 en J2 et en J4.

En conséquence, il est brûlé et considéré comme non qualifié pour cette rencontre.

Les parties qu'il a jouées sont considérées perdues 11-0 / 11-0 / 11-0.

Le score de la rencontre devient donc 09-05 (au lieu de 13-01).

L'équipe de Speedy Ping est considérée comme équipe incomplète au titre de la 7^{ème} journée. 1^{ère} fois.

Une amende pour joueur non qualifié de 17 € sera envoyée au club.

Poule 2 | **SECONDIGNY (5) vs THOUARS (6)**

L'équipe de THOUARS a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de THOUARS est déclarée équipe incomplète au titre de la 7^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **ST MAIXENT (9) vs ST LAURS (4)**

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 7^{ème} journée. 2^{ème} fois car déjà équipe incomplète en J1. Défaite par pénalité par 14-0, 0 point rencontre.

4.7.2. Équipes incomplètes Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par



pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Retour sur journée précédente :
RAS

Les incidents relevés sur cette dernière journée ne remettent pas en cause le classement provisoire établi et diffusé en début de semaine. Il peut donc être officialisé.

De même, les ½ finales des titres sont confirmées. Les ½ finales se joueront en 14 points et les finales au score acquis.

Fin de la séance 19h30

Prochaine réunion CSD : le 30/01/2025 19h